

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Madame la Professeure, Monsieur le Professeur,

nous avons le plaisir de vous inviter à notre :

**ANIMATION POUSSIN(E)S,
le SAMEDI 8 DÉCEMBRE 2018**

Cette manifestation se déroulera :

**DOJO municipal
rue Vittecoq
(près du C.E.S. Léonard de Vinci)
à BOIS-GUILLAUME**

La feuille d'engagements est à retourner, avant le mercredi 5 décembre 2018, à l'adresse postale suivante :

**Daniel BAUCHE
518 rue du Crevon,
le Clos Réjoui,
76116 CATENAY**



Ou, de préférence par mail, à l'adresse informatique : **bauchedaniel@wanadoo.fr**

Aucun engagement ne sera pris sur place.

Ci-joint, les informations concernant l'organisation de cette animation.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez appeler aux numéros de téléphone ci-dessous :

Professeur :

 Domicile 02 35 34 06 20
 Portable 06 15 38 57 22

Salutations sportives,

Le Président,
Marek KOLASINSKI

Le Professeur,
Daniel BAUCHE.

RÈGLEMENT

⇒ Conditions de participation :

Animation ouverte aux **POUSSIN(E)S né(e)s en 2009 & 2010, à partir de la ceinture Blanche - Jaune, licencié(e)s FFJDA pour la saison 2018 / 2019, et en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Judo en compétition datant de moins d'un an.**

⇒ Horaire des pesées : *de 15 heures à 15 heures 30*

Les combattant(e)s seront pesé(e)s en pantalon de kimono (et tee-shirt) sur la même bascule.

⇒ Quota :

10 participants maximum par club.

⇒ Frais d'inscription :

2 Euros par judoka.

Les accompagnateurs des clubs invités veilleront à recueillir les frais d'engagements auprès de leurs judokas puis à transmettre la somme totale au club organisateur (les chèques sont à libeller à l'ordre de l' U.S.C.B. JUDO).

⇒ Formule de l'animation :

Poules, par groupe morphologique de 4 à 5 judokas en respectant l'écart de poids de 10%, sous forme de randoris éducatifs d'une durée de 1 minute 30. Dans le cadre de l'échauffement, une prestation d'expression technique (Yaku Soku Geiko) précédera les randoris éducatifs.

⇒ Récompenses :

Tous les combattants seront récompensés par une médaille. Une boisson et une part de gâteau seront offertes à l'issue de la rencontre.

⇒ Arbitrage éducatif

Objectif : valoriser la production du Judo et la recherche du Ippon.

Les fautes ponctuelles commises ne doivent pas pénaliser le judoka qui aura été le plus productif et efficace. En résumé : l'esprit de l'activité doit l'emporter sur le règlement.

1) Saisies

- Le combat démarre avec une garde installée à deux mains.
- Le positionnement en garde haute est autorisé (sans plier Uke) mais les gardes croisée et unilatérale sont interdites.
- Après la saisie, les attaques à une main (Ippon Seoi Nage, Koshi Guruma ...) seront autorisées dans la mesure où le résultat est immédiat et qu'il n'y a pas de contrainte au niveau du cou. L'arbitre annoncera immédiatement matte dans les cas contraires.

2) Formes techniques

- Interdiction des sutemi, makikomi et des attaques avec un ou deux genoux au sol.
- Dans le cas d'une immobilisation en Hon Gesa Gatame, l'arbitre annoncera sono-mama et repositionnera le judoka en Kuzure Gesa Gatame.
- Interdiction des clés de bras et des étranglements.

3) Système de score

- Le combat s'arrête au premier Ippon.
- Le shido n'est pas un score et indépendamment des shido(s) attribué(s), décision obligatoire à la fin du temps de combat quand les deux combattants n'ont pas de résultat technique ou que les résultats techniques sont égaux.
- Critères de décision :
 - 1^{er} : Le nombre de kinza.
 - 2^{ème} : Le nombre de shido.
 - 3^{ème} : L'activité (nombre d'attaques, l'attitude).

4) Pénalités

- Les fautes dangereuses ou relevant d'une attitude contraire à l'esprit du Judo seront sanctionnées immédiatement par Hansoku make.
- Le Judo négatif intentionnel (attitude défensive exagérée, sortie de tapis...) sera immédiatement sanctionné par Shido.
- Les fautes mineures (non combativité, saisies non conventionnelles...) devront être expliquées et non sanctionnées, mais finalement sanctionnées par Shido lorsqu'elles sont répétées.

FEUILLE D'ENGAGEMENTS

(à retourner avant le mercredi 5 décembre 2018)

Rappel : Aucun engagement ne sera pris sur place

CLUB :

NOM DU RESPONSABLE SUR PLACE :

	NOM	PRENOM	SEXE	GRADE
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

L'inscription des judokas à l'Animation Poussin(e)s organisée par l'U.S.C. Bois-Guillaume Judo, le samedi 8 décembre 2018, implique l'acceptation du règlement.

Signature du responsable :